

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUILLET 2020

Les travaux pour le projet BIOCCITANIE attribués

C'est au sein de la salle des fêtes de Brugnens que s'est déroulé le premier conseil communautaire suite à la mise en place du nouvel exécutif communautaire le 15 juillet dernier.

Avec un ordre du jour très chargé d'une vingtaine de questions, les conseillers communautaires ont dans un premier temps procédé à l'examen des questions administratives consécutives à la mise en place de la nouvelle mandature, avec notamment la désignation des délégués et représentants aux différents organismes tels que le SCoT de Gascogne, Gers Numérique, le Pays PORTES de Gascogne, le SIDEL, les syndicats d'entretien des rivières, Gers Développement ou encore l'office de tourisme Gascogne Lomagne.

L'assemblée s'est ensuite positionnée sur les indemnités des élus avec une diminution de l'enveloppe globale annuelle de près de 50.000 € qui viendra abonder un fonds de solidarité vers les communes. La redistribution financière s'est également concrétisée lors de cette séance par l'attribution de 208.000 € de fonds de concours pour la commune de Fleurance (pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la tranche 4 de l'aménagement du Marcadet), ainsi que par la redistribution de 50.000 € aux communes dans le cadre de la répartition du fonds de péréquation nationale.

Enfin, pour clôturer cette séance, les membres de l'assemblée ont attribué pour 1,2 M d'€ de travaux à l'opération portée en crédit-bail immobilier pour le compte de l'entreprise BIOCCITANIE (création d'une unité de stockage et de transformation de l'ail bio sur la zone d'activités de Fleurance).

L'assemblée s'est achevée par un vin d'honneur offert par la commune de Brugnens.